

## CONSOMMATION ET PRATIQUES ADDICTIVES

### DIFFÉRENTS TYPES D'ADDICTION



Tabac



Cannabis



Médicaments



Jeux



Écrans



Alcool

Tous ces éléments peuvent conduire à une **addiction**, c'est-à-dire à une **consommation ou un usage incontrôlé**, malgré des conséquences négatives sur sa vie, sur sa santé et sur son entourage.

Certaines addictions sont liées à la consommation de **substances dites psychoactives**, comme le tabac, les médicaments, l'alcool ou les drogues.

D'autres, c'est le cas des jeux et des écrans, peuvent conduire à des **addictions comportementales**.

### Les substances psychoactives (SPA)

Les SPA sont des produits naturels ou synthétiques (alcool, tabac, médicaments, drogues...) dont l'usage peut être légal ou non.

Elles sont consommées en vue de modifier l'état de conscience. Elles peuvent engendrer un **usage nocif** ou une **dépendance**.



Elles agissent sur le cerveau en entraînant des **désordres psychologiques et comportementaux**.

### SIMPLE USAGE, ABUS OU DÉPENDANCE ?

C'est le type de consommation de ces substances qui va conduire à leur dangerosité.

L'abus ou l'usage nocif est caractérisé par une consommation répétée, induisant des dommages dans les domaines somatiques, psychoaffectifs ou sociaux, pour la personne elle-même, son entourage ou la société.

Les raisons de consommer un produit psychoactif ou d'entrer dans une addiction comportementale diffèrent selon chaque personne. Elles sont liées à son histoire, à son état de santé ainsi qu'à son environnement social ou familial.



**L'addiction est la dépendance d'une personne à une substance ou à une activité dont elle a contracté l'habitude par un usage répété, et dont elle ne peut plus contrôler la consommation malgré les conséquences négatives sur elle-même et sur son entourage.**

Les individus ne sont pas égaux face la consommation : l'usage nocif et l'installation de la dépendance sont liés au type de produit ou de pratique, mais aussi à des aspects génétiques, neurobiologiques ou psychologiques , ainsi qu'à l'entourage et au contexte de vie de chacun.

Comprendre une pratique addictive demande une prise en compte de la personne dans sa globalité.

## TRAVAIL ET PRATIQUES ADDICTIVES : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Tous les secteurs et métiers sont concernés par les pratiques addictives, y compris les secteurs disposant de postes de sécurité.

Les consommations de substances psychoactives impactant le comportement professionnel sont d'abord l'alcool, les médicaments psychotropes, suivis du cannabis.

## CONSÉQUENCES POUR L'ENTREPRISE

Les facteurs favorisant la consommation au travail sont liés à l'organisation et aux conditions de travail, mais aussi au climat social et aux relations dans l'entreprise.

Certains métiers, comme ceux de la restauration ou les métiers en extérieur, peuvent être considérés comme les plus à risque. Cependant, **tous les métiers et toutes les entreprises sont concernés**.

Malgré tout, ce sont les chômeurs qui restent la catégorie la plus exposée aux pratiques addictives de tout type.

*Situations de travail pouvant favoriser la consommation de substances psychoactives.*

- ✓ Accès facile au produit
- ✓ Rémunération précaire
- ✓ Charge de travail
- ✓ Culture d'entreprise
- ✓ Repas d'affaire
- ✓ Rythme de travail
- ✓ Stress
- ✓ Horaires décalés
- ✓ Relations conflictuelles

## Modalités de consommation



**Importation**



**Acquisition**



**Adaptation**

Des habitudes de vie privée débordent dans la sphère professionnelle.

La consommation se fait dans le cadre du travail.

La consommation devient une réponse aux exigences professionnelles.

## Conséquences des pratiques addictives

Toute pratique addictive modifie le comportement du salarié sur son lieu de travail et peut être source de risques pour lui et ses collègues.

Les conséquences des pratiques addictives sont différentes selon le type de consommation mais elles peuvent :

- diminuer la vigilance et les réflexes,
- modifier les capacités de raisonnement, le champ de vision, la perception du risque,
- provoquer du harcèlement, de la violence, des prises de décision erronées,
- être à l'origine d'accidents de travail ou de trajet.

## REPÉRER, PROTÉGER, ACCOMPAGNER LES PERSONNES

### PROTOCOLE D'INTERVENTION

Gérer le trouble du comportement d'un collègue au travail est l'affaire de tous.



#### Manager : que faire face à une situation chronique ?

- 
- Alerter** - Repérer les signes de dégradation de l'état de santé.
  - Analyser** - Le poste est-il à risque ? Si oui retirer le salarié.
  - Entretien hiérarchique** - Utiliser les faits, exposer la situation, se montrer compréhensif, orienter vers le médecin du travail, faire un compte rendu de l'entretien.
  - Consultation santé au travail** - Avis du médecin sur l'adéquation santé-travail, orientation vers des réseaux de soins, d'accompagnements spécialisés et/ou sociaux.

## METTRE EN PLACE UNE DÉMARCHE DE PRÉVENTION COLLECTIVE

### LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

#### Document de référence pour la consommation des substances psychoactives et sa prévention



- Mesures d'interdiction de consommation
- Encadrement des pots d'entreprise
- Liste des postes de sûreté et sécurité
- Mesures de dépistage alcool ou drogues (tests, fouilles...)

### **Les limites du règlement intérieur**

Il ne peut aborder que les points relatifs à l'hygiène, la sécurité et la discipline. (*art. L.1321-1 du Code du travail*)

Le règlement intérieur ne peut en aucun cas imposer des restrictions aux libertés individuelles ou collectives qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir.

## **L'ESPRIT DE LA DÉMARCHE COLLECTIVE**



- Les risques liés aux addictions et les mesures de prévention sont à intégrer au DUERP.
- La consommation de SPA doit être reconnue collectivement comme un facteur aggravant des risques professionnels.
- La prise en compte individuelle doit être associée à la démarche collective.
- La démarche est bénéfique pour tous.

## **CONCLUSION**

**Votre SPST vous accompagne dans vos démarches**



### **Situation individuelle :**

- Accompagnement de la personne
- Adaptation du poste

### **Démarche collective :**

- Sensibilisation
- Information des salariés

**Nous sommes tous responsables !**

**Pour toute question, pensez à solliciter votre service de prévention et de santé au travail.**